

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/09

SEANCE DU 26 MAI 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

20.05.2020

Date d'affichage

27.05.2020

Objet de la Délibération

Détermination du nombre des
Adjoint.

L' an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, JUMEL, GARCIA, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PANAVILLE, PADRA, AITA, RECH, SUC, EVEN, MEYER, DASSENOY, MARC, LEROUX, GOMES, RANCHET, LOUBEAU, PEGUES, VITRICE, PIGATTO, DEGEILH, DOLAGBENU, COURET.

Absents :

Mme MAZAUDIER procuration à M. TOUNTEVICH,
Mme MONFRAIX procuration à Mme VITRICE,
M. CHONG KEE procuration à Mme VITRICE.

Secrétaire : Mme LEROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjointes appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 8 postes d'Adjointes au Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le Maire,
Christophe TOUNTEVICH

